

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 102

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE LIMINAIRE

Rédiger ainsi la dernière colonne du tableau de l'alinéa 2 :

Prévision 2020
-1,6
0,1
-0,1
-1,6

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement ne respecte pas le niveau de solde structurel déjà peu ambitieux voté en loi de programmation des finances publiques.

Après ne pas avoir respecté les objectifs de solde structurel en 2018 (-2,3 % au lieu de -2,1 %) et en 2019 (-2,2 % au lieu de -1,9 %), il prévoit à nouveau de ne pas le respecter en s'en écartant toujours plus (-2,2 % au lieu de -1,6 %).

« Un tel choix pose un problème de cohérence et affaiblit la portée de l'exercice de programmation pluriannuelle en matière de finances publiques » regrette le Haut Conseil des finances publiques.

Il y a un réel manque de rigueur dans la gestion budgétaire de ce Gouvernement qui conduit la France à avoir le deuxième déficit le plus important de l'Union européenne après l'Italie qui est au bord de la crise.

Ce, en dépit d'une conjoncture favorable, propice aux efforts structurels que le Gouvernement s'est refusé à mener depuis le début du quinquennat, même lorsqu'il avait les coudées franches pour le faire.

En conséquence, la moindre des choses serait que le Gouvernement respecte l'objectif de déficit structurel qu'il s'était fixé en loi de programmation des finances publiques. Tel est l'objet de cet amendement.